

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 04 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 25 Mai 2020

**Etaient présents** : Tous les conseillers.

**Ordre du jour** :

- Délégations du conseil municipal au Maire,
- Délégations du Maire aux Adjoints,
- Montant des indemnités versées aux élus,
- Indemnité kilométrique versée à l'employé communal,
- Augmentation du nombre d'heures du secrétariat de mairie
- Composition des différentes commissions,
- Vote du compte administratif 2019 du budget de la commune et de l'eau,
- Vote du compte de gestion 2019 du budget de la commune et de l'eau,
- Vote de la fiscalité locale,
- Vote du budget primitif 2020 de la commune et de l'eau,
- Fixation du prix de l'eau,
- Prime attribuée au personnel ayant travaillé durant le confinement,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande le huis clos pour cette séance, au regard de la crise sanitaire.

## **1/ Délégations du conseil municipal au Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE :

**Article 1** : De déléguer directement au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions visées aux paragraphes 1-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-18-19 et 22 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2** : Que les attributions visées aux paragraphes 2-3-15-16-17-20 et 21 de cet article pourront être déléguées au Maire, en tant que besoin, après fait avoir l'objet d'une délibération spécifique.

## **2/ Délégations du Maire aux adjoints**

Pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire. Mme Olga RUTAR et Mr Antoine DAUDRE, respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint, sont délégués pour intervenir dans les domaines concernant l'état civil, les actes attachés aux opérations d'élections, les actes relevant de la comptabilité, les actes relevant de l'urbanisme, les actes relevant de la gestion courante et notamment les devis, ainsi que tout échange avec la Sous-Préfecture et les services fiscaux. La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

## **3/ Montant des indemnités versées aux élus**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer quant aux indemnités versées aux élus.

Le Maire peut prétendre à 25,5 % de l'indice terminal et les adjoints 9,9 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1/ Mr Marc SAINTOT, Maire, percevra une indemnité de 25,5 % de l'indice brut terminal.

2/ Mme Olga RUTAR, 1<sup>ère</sup> Adjointe, percevra une indemnité de 9,9 % de l'indice brut terminal.

3/ Mr Antoine DAUDRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, percevra une indemnité de 9,9 % de l'indice brut terminal.

Il est précisé qu'une dotation complémentaire de l'état a été attribuée à la Commune, par courrier du 19 Mai dernier, permettant de compenser le versement de ces indemnités dont le montant a été révisé par la loi. 64 communes de la Somme vont en bénéficier dont Brie. Cela n'engendrera donc quasi aucun surcoût par rapport à l'existant.

#### **4/ Indemnité kilométrique versée à l'employé communal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur BEGLIOMINI David, employé de la commune, est amené à effectuer des déplacements dans le cadre de son activité professionnelle.

Pour se faire, ce dernier doit prendre son véhicule personnel, c'est pourquoi, une indemnité kilométrique pour l'utilisation de son véhicule, devrait lui être versée.

Ces déplacements n'excédant pas 2 000 kilomètres par an, ils seraient indemnisés à hauteur de 0,29 € du kilomètre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents. Cette dépense figurera à l'article 6251 du budget, à hauteur de 0,29 € du kilomètre.

#### **5/ Augmentation du nombre d'heures du secrétariat de mairie**

Au vu des objectifs visés par le nouveau conseil municipal (étendre les plages horaires d'ouverture au public, rendre des services autres à la population, développer les services en lignes, prendre en charge la communication de la Mairie, ...) il convient d'envisager l'augmentation du nombre d'heures effectuées par la secrétaire de Mairie. Actuellement, ce poste est de 10 heures par semaine. Monsieur le Maire propose de l'étendre à 22 heures.

L'assemblée est d'accord avec cette démarche. Le comité technique du centre de gestion va donc être saisi en ce sens.

#### **6/ Composition des différentes commissions**

La commission Voirie, travaux, embellissements, sécurité routière, étude LED sera composée de Marc SAINTOT, Olga RUTAR, Antoine DAUDRE, Virginie IDE TRUFFIER, Patrick LEGAY, Francis HELAINE, Claude JEAN et Jacques NAILLON.

La commission « intergénérationnel », Fêtes et Cérémonies, communication sera composée de Olga RUTAR, Cathy GAUDEFROY, Isabelle CANNAERT et Patrick LEGAY. La partie intergénérationnelle sera éventuellement ouverte à des personnes extérieures au conseil municipal, uniquement pour un avis consultatif.

La commission eau sera composée de Marc SAINTOT, Antoine DAUDRE et Jacques NAILLON.

La commission concernant l'église sera composée de Marc SAINTOT, Olga RUTAR, Cathy GAUDEFROY et Virginie IDE TRUFFIER. Il est prévu de communiquer les informations concernant l'évolution des études et des travaux de l'église à des représentants de la Paroisse notamment à Mme DEWAMIN et Mr LENTE.

L'étude préalable des travaux à entreprendre pour une mise en sécurité sera réalisée par Mr DANIEL du cabinet EC2A.

La commission sécurité sera composée de Virginie IDE TRUFFIER et Patrick LEGAY.

Les délégués au SISCO (syndicat scolaire) seront Marc SAINTOT et Cathy GAUDEFROY.

Jean-Paul DARGENT poursuivra la régie de la cantine et la garderie.

Mr JEAN conserve la Présidence du SISCO jusqu'au 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales dans les communes de Villers Carbonnel et Estrées Mons.

La commission appel d'offres sera composée de Marc SAINTOT, Olga RUTAR, Antoine DAUDRE, Claude JEAN et Cathy GAUDEFROY.

Monsieur le Maire fera parti des membres du bureau de l'AFR.

Les délégués au sein de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) seront Antoine DAUDRE et Virginie IDE TRUFFIER.

Les délégués au sein du Syndicat à vocation scolaire (SIVOS) seront Olga RUTAR et Francis HELAINE.

Les membres de la commissions impôt seront Jean-Paul DARGENT, Virginie IDE TRUFFIER, Jacques NAILLON, Francis HELAINE, Antoine DAUDRE et Béatrice CLIN; En ce qui concerne les suppléants et les membres extérieurs, la liste précédente sera consultée. Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit de cette commission.

Concernant le Syndicat Intercommunal pour l'énergie dans la région de Péronne, sont membres de cette commission Antoine DAUDRE et Virginie IDE TRUFFIER.

Pour information, il est rappelé que les délégués au sein de la communauté de communes sont le Maire et le 1er adjoint, à savoir Marc SAINTOT et Olga RUTAR.

#### **7/ Compte administratif 2019 commune**

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

Le compte administratif de l'année 2019, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	-65 809,04 €	0,00 €	31 719,57 €	0,00 €	- 34 089,47 €
Fonctionnement	255 762,85 €	65 809,04 €	65 215,60 €	0,00 €	255 169,41 €
TOTAL	189 953,81 €	65 809,04 €	96 935,17 €	0,00 €	221 079,94 €

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2019 est de 221 079,94 €uros.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2019.

#### **8/ Compte de gestion 2019 commune**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

#### **9/ Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'année 2019 sur l'exercice 2020, à savoir 221 079,94 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de membres présents.

#### **10/ Vote de la fiscalité locale**

Monsieur le Maire, après avoir explicité la réforme de la Taxe d'habitation et ses conséquences sur les budgets à venir, propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'exercice 2020 les taux applicables à la taxe foncière de l'exercice 2019 à savoir :

Taxe foncière : 6,84 %

Taxe foncière non bâtie : 22,94 %

Assurant un produit à taux constant de 28 973 €uros. Le produit de TH prévisionnel notifié est de 50 578 euros.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des membres présents.

#### **11/ Vote Budget Primitif 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget concernant la commune qui a été préparé pour l'année 2020.

Le détail des investissements prévus sur les 7 mois à venir est énuméré :

- Enveloppe 1<sup>er</sup> phase D1029 pour 100ke,
- Matériel roulant de l'employé pour 25ke,
- Etude de sécurisation de l'église pour 21ke,

- 4 ke pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie si la garderie est délocalisée au cours la rentrée prochaine
- Enveloppe intergénérationnelle 5ke en sus du budget fêtes et cérémonies habituel
- Un solde de 30 ke sur travaux engagés en 2017-2018 facturés cette année par la CCHS.

Une projection prévisionnelle moyen long terme est présentée mettant en exergue les approches estimatives des charges de fonctionnement, des entrées, des projets et leurs impacts sur les budgets à venir. Pour cette partie, il s'agit bien de prévisions et il conviendra de s'adapter aux urgences, aux opportunités, aux nouvelles idées qui ne manqueront d'émerger.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents.

### **12/ Compte administratif 2019 eau**

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Président de séance, à savoir : Mr Claude JEAN.

Le compte administratif de l'année 2019, est alors exposé aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	37 823,04 €	0,00 €	- 17 597,15 €	0,00 €	20 225,89 €
Fonctionnement	81 434,15 €	0,00 €	- 12 358,55 €	0,00 €	69 075,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>119 257,19 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 29 955,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>89 301,49 €</b>

Il est souligné que l'excédent pour l'année 2019 est de 89 301,49 euros hors reversement de 15 ke de la part commune de Mesnil Bruntel pour les travaux engagés en 2019 sur la station de pompage et le château d'eau.

Monsieur le Maire se retire préalablement au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2019.

### **13/ Compte de gestion 2019 Eau**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

### **14/ Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de l'année 2019 sur l'exercice 2020, à savoir 89 301,49 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de membres présents.

### **15/ Prix de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le prix de l'eau applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 puis au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 dans le cadre d'une demande de subvention validée auprès de l'agence de l'eau.

Ce prix comprend notamment le coût du m<sup>3</sup> d'eau, la location du compteur, la redevance au Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

Après délibérations, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 1.15 pour l'année 2020 et de le fixer à 1,30 euros Hors Taxes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, soit pour 120 m3 un coût supplémentaire de 18.99€ TTC.

En ce qui concerne le redevance SPANC, elle sera facturée dans son intégralité, à savoir 15 euros Hors Taxes, comme c'était le cas l'année dernière.

Il est précisé que le montant de la location des compteurs sera de 4,51 euros Hors Taxes.

## 16/ Vote Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget concernant l'eau qui a été préparé pour l'année 2020 qui verra le début des études sur l'interconnexion pour garantir la qualité et la sécurité du point de captage exploité avec Mesnil Bruntel. A ce sujet il est souligné qu'il conviendra de trouver un véhicule financier différent pour assumer le projet, Brie ne pourra supporter l'avance de fonds sur ce projet conséquent. La facturation de l'eau sera également sous-traitée pour un coût qui, mit en rapport avec le temps passé, sera modique, autour de 3500 € ttc. Une dernière vague de changements de compteurs sera effectuée pour 18300 € TTC.

Après lecture, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le budget présenté.

## 17/ Prime exceptionnelle COVID

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu du décret 2020-571 du 14 mai 2020, il est possible de verser une prime exceptionnelle dans la fonction publique territoriale au personnel ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Avant d'aller plus loin dans le débat, il est demandé à Mme VANHOUTTE Dorothée, secrétaire de Mairie, de sortir de la salle.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer le versement d'une prime exceptionnelle à chacun des employés de la commune, Mme VANHOUTTE Dorothée et Mr BEGLIOMINI David, d'un montant de 500 euros chacun. Cette prime apparaîtra sur le salaire du mois de juin.

## 18/ Questions diverses

- La carcasse de voiture dans le Gastillon devrait être retirée par les Garages François après avoir obtenu l'aval de la Gendarmerie.

- Les masques en provenance de la région ont été réceptionnés. Un grand merci est adressé aux personnes qui se sont occupées de la distribution.

- Monsieur DAUDRE se propose de gérer le dossier des miroirs qui doivent être posés dans la commune aux carrefours de la D1029. Un 1<sup>er</sup> essai a été effectué au Monument aux Morts et donne satisfaction. Pour la pose d'autres miroirs sur de nouveaux poteaux à implanter, l'entreprise EIFFAGE a été contactée, le coût s'élève à 500 euros pour 2 miroirs.

Par contre, l'achat d'un miroir à cette même entreprise se monte à 750 €, donc d'autres sociétés seront contactées.

- Au regard de la sécurité au travail, il convient d'équiper l'employé communal d'un PTI/DATI. De même un forfait téléphone mobile va être contracté par la commune et sera mis à la disposition de l'employé.

- Après les déboires liés au transfert d'appel durant le confinement et autres pannes Internet, une box sera mise en place à la mairie, un comparatif est en cours.

- Une étude concernant les prix pratiqués pour le columbarium et jardin du souvenir est menée. Il conviendra ultérieurement d'en fixer les tarifs.

- Un roulement est défaillant à la cloche de l'église, un devis devrait nous être transmis.

- Après réflexions, les festivités du 14 Juillet seront annulées, un mot sera distribué dans le village.

- Monsieur le Maire est interrogé concernant l'embellissement des transformateurs. Le dossier est en cours avec la FDE, après plusieurs refus des peintures proposées nous n'avons plus de nouvelles. Une relance va être formulée.

La séance est levée à 22h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Marc SAINTOT